



**Pôle Ressources  
Assemblées**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 27 septembre 2021 (18h30)  
Salle l'aparté- Roiffieux**

Membres titulaires	:	56
En exercice	:	56
Membres suppléants	:	23
Présents	:	40
Votants	:	50
Convocation et affichage	:	20/09/2021
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Monsieur François CHAUVIN

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Nicole ARCHIER, Damien BAYLE, Hugo BOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Brigitte BOURRET, Clément CHAPEL, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Christelle ETIENNE, Romain EVRARD, Jérémie FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Juanita GARDIER, Denis HONORE, Thierry LERMET, Sophal LIM, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Dominique MAZINGARBE, Catherine MICHALON, Richard MOLINA, Denis NEIME, Patrick OLAGNE, Simon PLENET, William PRIOLON, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Carlos ALEGRE (pouvoir à Denis HONORE), Assia BAIBEN-MEZGUELDI (pouvoir à Jérémie FRAYSSE), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Christian FOREL (pouvoir à Simon PLENET), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Laurent MARCE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Pascal PAILHA (pouvoir à René SABATIER), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE), Ronan PHILIPPE (pouvoir à Nicole ARCHIER), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Nadège COUZON).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Olivier DE LAGARDE, Virginie FERRAND, Camille JULLIEN, Martine OLLIVIER, Yves RULLIÈRE.

**CC-2021-314 - DEVELOPPEMENT HUMAIN - SPORTS - CREATION D'UN STADE  
D'ATHLETISME - DEMANDE DE SUBVENTIONS A L'ETAT, A L'AGENCE  
NATIONALE DU SPORT, A LA REGION ET AU DEPARTEMENT**

***Rapporteur : Monsieur Antoine MARTINEZ***

La Communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo définit dans ses statuts l'intérêt communautaire, en matière sportive, comme suit : « *La Communauté d'agglomération Annonay Rhône Agglo reconnaît le sport comme vecteur d'éducation et de développement humain contribuant à renforcer l'identité communautaire. Cette compétence doit permettre la mise en œuvre de l'enseignement de l'éducation physique et sportive pour les élèves du bassin par : l'aménagement, l'entretien, le fonctionnement et la gestion d'équipements sportifs, la création de nouveaux bâtiments nécessaires à l'accomplissement de la compétence* ».

Le cœur de cette compétence consiste en la mise à disposition des élèves du secondaire d'une offre d'équipements adaptée aux nécessités de l'enseignement de l'éducation physique et sportive. La définition d'une politique de long terme en matière d'investissements dans les équipements sportifs se fait en concertation avec l'Education nationale et avec les collectivités locales compétentes en matière d'équipements scolaires.

Après les opérations de construction d'un local de rangement au gymnase de la Lombardière en 2015, de la construction du gymnase Rive de Faya en 2016, du centre aquatique d'Aquavaure en 2019, il est prévu la construction d'un stade d'athlétisme pour l'année 2022.

Ainsi, dans le respect de la délibération du 6 février 2014 et du PPIP (Plan pluriannuel d'investissements partagés) établi, Annonay Rhône Agglo poursuit sa politique de développement d'infrastructures sportives et de soutien au sport scolaire par la construction d'un stade d'athlétisme dans l'enceinte sportive de Déomas.

La délibération précise, notamment, que l'Education nationale a identifié un stade d'athlétisme comme « équipement manquant pour permettre aux élèves du Bassin de recevoir l'éducation prévue dans les programmes ». Cette construction d'un stade d'athlétisme doit donc permettre de répondre aux besoins des 6 528 élèves du secondaires (2 646 collégiens et 3 882 lycéens) du territoire.

Ce stade sera constitué des aménagements suivants :

- 1 anneau de course sol résine de 400 mètres de 6 couloirs + 8 couloirs sur 110 mètres pour le sprint + fosse de steeple,
- 2 aires pour les lancers de marteaux, disques, poids et javelots (1 aire pour les entraînements et 1 aire pour les compétitions officielles,
- 2 couloirs croisés de saut à la perche,
- 4 couloirs croisés pour le saut en longueur et le triple saut avec fosses de réception,
- 2 aires de saut en hauteur,
- des espaces de stockage du matériel pour les scolaires et les clubs et des casiers extérieurs de rangement pour les scolaires.

Cet équipement permettra de développer la pratique sportive scolaire et les compétitions UNSS, mais aussi les pratiques fédérales et associatives avec un équipement homologué au niveau régional par la Fédération française d'athlétisme.

Le coût total de l'opération est évalué à 1 340 000 € HT et celui des travaux est évalué à 1 250 000 € HT.

A ce jour, le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

#### **Plan de financement prévisionnel**

Dépenses	Montant HT
Travaux	1 250 000 €
Matériels sportifs	90 000 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 340 000 €</b>

Recettes	Montant HT
Etat (dont Agence nationale du sport)	350 000 €
Région	250 000 €
Département	100 000 €
Auto-financement Annonay Rhône Agglo	640 000 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 340 000 €</b>

**DÉLIBÉRÉ**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

**APPROUVE** la construction d'un stade d'athlétisme intercommunal de niveau régional sur le territoire d'Annonay Rhône Agglo,

**DECIDE** de solliciter une subvention aussi élevée que possible auprès de l'Etat, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Département de l'Ardèche ainsi qu'auprès de tout autre financeur susceptible de soutenir ce projet,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier,

**CHARGE** Monsieur le Président, ou son représentant, de toute démarche utile à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 30/09/21  
Affiché le : 04/10/21  
Transmis en sous-préfecture le : 04/10/21  
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20210927-27226-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
Le Président

Simon PLENET